

## Edito

## Un territoire et une stratégie en ordre de marche

Notre Syndicat mixte est aujourd'hui reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin. Cette reconnaissance est le fruit d'un travail impliquant l'ensemble des acteurs du bassin versant de la Somme.

Difficile de dresser un bilan exhaustif de ces 10 années tant les actions engagées ont été multiples et variées. Pourtant, nous ne sommes qu'aux prémices d'un long chantier dont nous avons, durant cette première décennie, construit les fondations.

Ensemble, nous avons mis sur pied une gouvernance à l'échelle de ce territoire de bassin avec une approche participative des collectivités membres et un fonctionnement à la carte dans lequel le principe de subsidiarité est respecté.

Dès 2003, notre première mission visant à comprendre les phénomènes de crue et à proposer une stratégie de prévention des inondations s'est très vite élargie à une approche de gestion globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques avec notamment l'élaboration des SAGE, la mise en œuvre d'un programme ambitieux de restauration des cours d'eau ou encore le portage du dispositif Natura 2000 qui concerne près de 6 000 ha de zones humides.

L'élaboration et la mise en œuvre du programme « Plan Somme » aux côtés de nos partenaires, que vous retrouverez dans ce numéro, pour un montant de 30 millions d'euros est l'exemple le plus abouti de cette approche de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Nous travaillons d'ores et déjà à l'élaboration d'un Plan Somme 2 qui intégrera les actions de la stratégie locale conformément à la Directive Inondation.

Au 1er janvier 2014, nous proposerons, avec l'appui du Conseil général de la Somme, des missions d'assistance technique en matière d'assainissement et d'eau potable aux collectivités compétentes.

Enfin, 2015 verra l'approbation du SAGE Haute Somme et la possibilité pour notre collectivité de disposer d'une ressource supplémentaire (loi Grenelle 2) pour financer le fonctionnement et de l'ingénierie dévolue à la mise en œuvre du SAGE.

Je remercie vivement l'ensemble de nos partenaires institutionnels, techniques et financiers ainsi que toute l'équipe de l'AMEVA pour son engagement et la qualité du travail accompli.

Bien Cordialement

Bernard Lenglet  
Président de l'AMEVA



## Sommaire

Le Syndicat Mixte AMEVA	P 2
Les SAGE du Bassin de la Somme	P 4
La gestion des risques d'inondation	P 6
La restauration des cours d'eau	P 8
Natura 2000	P 10
La gestion de la ressource et préservation de la qualité de l'eau	P 12
Les partenariats	P 14
L'AMEVA dans les médias	P 15



# Les SAGE du bassin de la Somme : outils de la planification de l'eau



## Qu'est-ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ?

Il s'agit d'un document de planification élaboré de manière collective, à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Son périmètre est arrêté par le Préfet, sur proposition des collectivités territoriales intéressées.

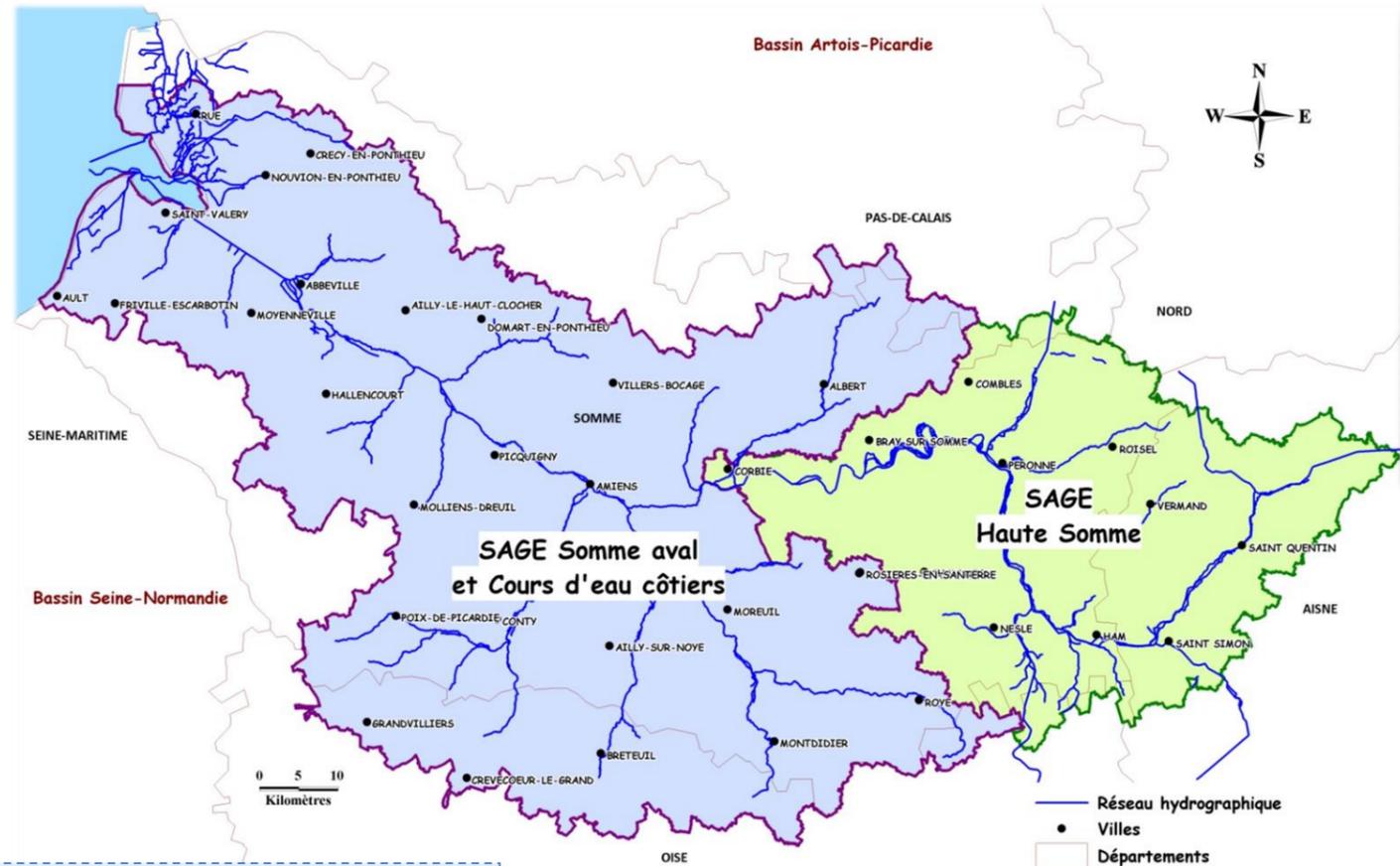
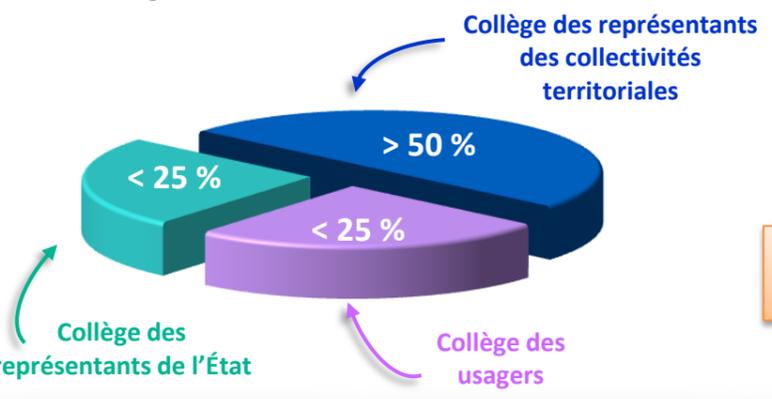
Le SAGE est élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) représentant les différents acteurs du territoire.

Il comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD), un règlement et des documents cartographiques. Le SAGE est doté d'une portée juridique puisque le PAGD est opposable à l'administration et le règlement ainsi que ses documents cartographiques sont opposables aux tiers. Les décisions dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme doivent être compatibles ou rendues compatibles avec les documents du SAGE arrêtés par le Préfet après enquête publique.

## Qu'est-ce qu'une CLE ?

Véritable « parlement local de l'eau », la Commission Locale de l'Eau, assemblée délibérante, indépendante et décentralisée, est l'instance de concertation et de décision du SAGE. Elle est présidée par un élu et composée de trois collèges. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral et ses membres sont élus pour 6 ans.

Elle a pour principales missions d'élaborer le SAGE, d'organiser sa mise en œuvre et son suivi en définissant les axes de travail, de consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du bassin ou encore de prévenir et d'arbitrer les conflits d'usages.



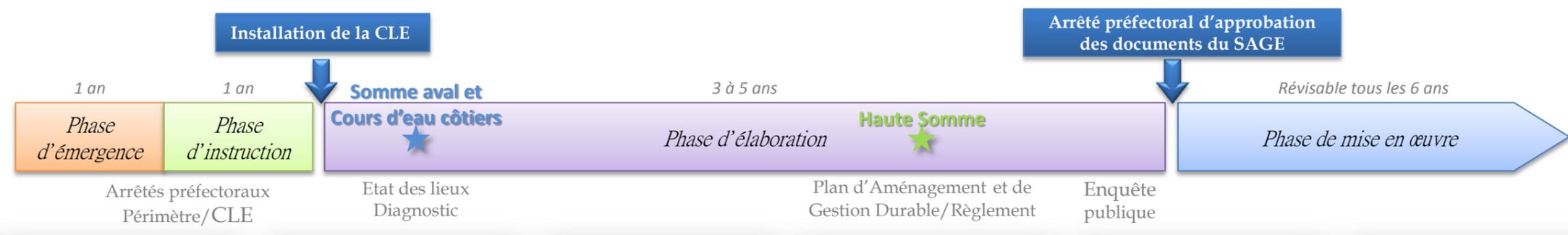
**Président :** M. Bernard LENGLET  
**CLE :** 44 membres  
**3 Commissions thématiques :** Gestion de la ressource en eau, Gestion des Risques majeurs et Gestion et Protection des Milieux naturels aquatiques  
**Le territoire :**  
 2 000 km<sup>2</sup>  
 264 communes  
 4 départements  
 18 EPCI  
 400 km de cours d'eau  
 100 km<sup>2</sup> de Zones à Dominance Humide  
**Lancement de la phase d'élaboration en** janvier 2008



**Président :** M. Bernard LENGLET  
**CLE :** 75 membres  
**3 Commissions thématiques :** Ressource en eau, Risques majeurs et Milieux naturels aquatiques.  
**3 Comités géographiques :** Vallée de la Somme-Ancre-Hallue, Avre-Noye-Selle et Picardie maritime  
**Le territoire :**  
 4 530 km<sup>2</sup>  
 569 communes  
 3 départements  
 30 EPCI  
 600 km de cours d'eau  
 360 km<sup>2</sup> de Zones à Dominance Humide  
**Lancement de la phase d'élaboration en** janvier 2012

## Les enjeux du territoire

Risques naturels	Ressource en eau	Milieux naturels
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inondations de grande ampleur dans la vallée (PPRI vallée de la Somme et de ses affluents : 129 communes)</li> <li>Une commune sur deux dans le bassin de la Somme concernée par le risque de ruissellement et d'érosion des sols</li> <li>Communes littorales exposées aux submersions marines et à l'érosion du trait de côte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire principalement agricole</li> <li>Prélèvements en eau : 108 millions de m<sup>3</sup> par an en moyenne</li> <li>Pollution aux PCB localisée en Haute Somme</li> <li>6 masses d'eaux superficielles sur 19 en bon état écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 000 km de cours d'eau</li> <li>450 km<sup>2</sup> de zones humides</li> <li>34 000 ha de sites Natura 2000, 3 Réserves Naturelles, Classement Ramsar de la Baie de Somme</li> <li>Vallée de la Somme : tourbière alcaline la plus grande d'Europe</li> <li>Reconnexion des habitats afin de restaurer la continuité écologique</li> </ul>



# La gestion des risques d'inondation

## Le bassin versant de la Somme, un territoire soumis à tous les types d'inondation

### Les inondations par remontée de nappe

La crue exceptionnelle du printemps 2001 en est la représentation la plus marquante. Elle se caractérise par des débits de pointe relativement faibles (104 m<sup>3</sup>/s à Abbeville) sur de très longues durées (plus de 2 mois). Plus de 130 communes ont été touchées pour un montant global de dommages s'élevant à 200 millions d'euros, 1 400 maisons ont été inondées et 1 100 personnes ont dû être évacuées et relogées.



### Les inondations par ruissellement et coulée de boue

Une commune sur deux (soit plus de 400 communes) du bassin de la Somme a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance en état de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue ». Ces inondations, rapides et souvent violentes, sont fréquentes et localisées. Au-delà des dommages causés aux biens et aux personnes, ces phénomènes dégradent la qualité de l'eau et affectent la fonctionnalité des habitats naturels.



### Les inondations par submersion marine

L'une des principales inondations de ce type a eu lieu en 1990, année où les bas-champs de Cayeux ont été envahis par la mer. Les submersions marines sont souvent liées à la rupture des digues ou des aménagements de protection du trait de côte (cordons de galets, cordons dunaires, ouvrages,...) lors de phénomènes de tempêtes conjugués à de fortes marées.

## De la connaissance des phénomènes d'inondations à la mise en œuvre de plans d'actions

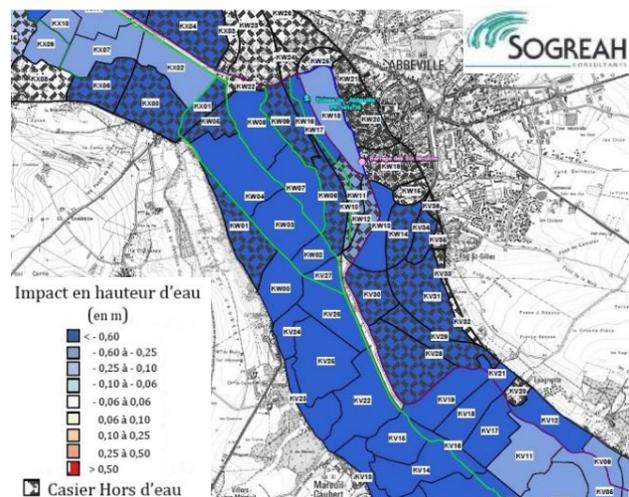
### Améliorer les connaissances et la prévision des crues

Suite aux inondations de 2001, l'AMEVA s'est engagé dans une démarche d'amélioration des connaissances des risques d'inondation.

Une modélisation hydraulique de la vallée de la Somme a été élaborée puis remise au Service de Prévision des Crues. Elle a permis d'analyser les phénomènes de crue de nappe, de tester l'efficacité des actions à entreprendre et de proposer un schéma d'aménagement global de la vallée en référence à la crue de 2001.

Pour ce qui est des inondations par ruissellement générant des coulées de boue, l'AMEVA a réalisé des études opérationnelles à l'échelle d'une dizaine de sous-bassin versant, en lien étroit avec la profession agricole.

### Développer la culture du risque



Modèle hydraulique illustrant l'impact des aménagements sur les zones à enjeux

Les événements exceptionnels de 2001 ont rappelé que le risque inondation ne pouvait être ignoré. L'AMEVA s'est donc engagé à développer la culture du risque auprès de l'ensemble des acteurs du bassin afin de favoriser l'acceptation, l'adhésion et l'appropriation des politiques de prévention.

Ainsi, plus de 65 communes ont réalisé leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) et 85 repères de crues ont été implantés sur 48 communes de la vallée de la Somme, afin d'entretenir la mémoire du risque.

### Réduire l'aléa

La modélisation hydraulique a permis d'évaluer la pertinence de chaque aménagement proposé, au regard d'une analyse coût-avantage. L'objectif est de réduire les durées de submersion et les hauteurs d'eau dans les zones à enjeux.

### La réhabilitation d'ouvrages hydrauliques

Pour les crues de nappe, les principales propositions d'aménagement portent sur des ouvrages permettant une meilleure évacuation des débits de crue au droit des zones à enjeux.



### La restauration des zones naturelles d'expansion de crue

Ce type d'aménagement, mis en place sur les principaux affluents de la Somme, consiste à utiliser le lit majeur comme zone tampon et à écrêter le pic de crue.

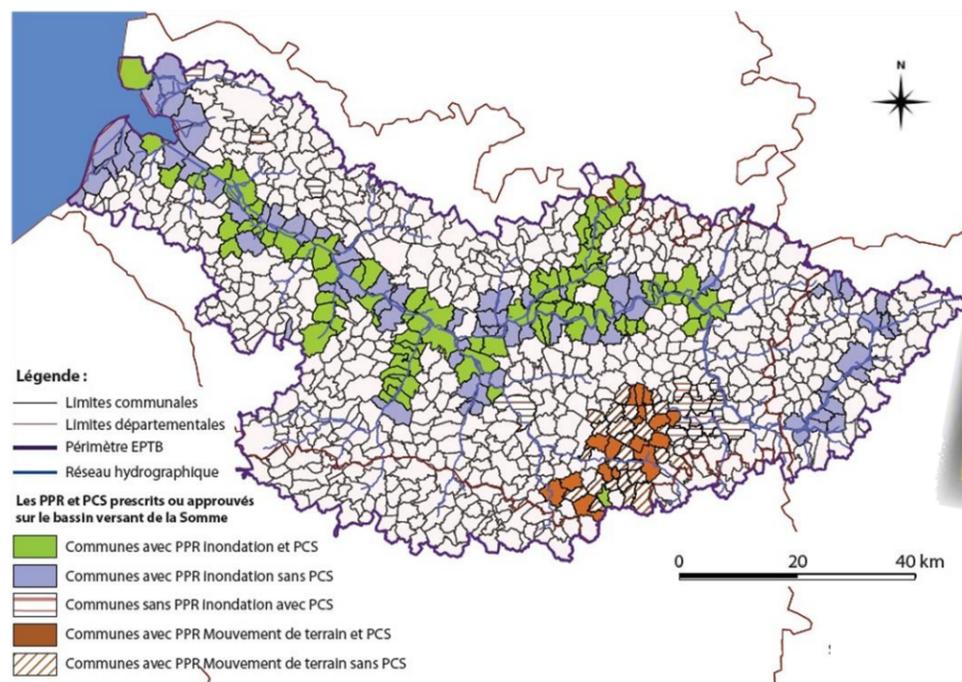


### Les ouvrages d'hydraulique douce

Pour limiter les phénomènes de ruissellement et de coulées de boue, plusieurs programmes d'aménagement ont été engagés avec la profession agricole. Ces programmes privilégient la mise en œuvre d'ouvrages d'hydraulique douce (zone de rétention de ruissellement, fascine, bande enherbée, haie,...).



## Réglementer pour limiter l'aggravation du risque et gérer la crise



**La prévention et la gestion de crise en chiffres**

- ✓ 150 communes disposent d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé ou prescrit, délimitant et réglementant les zones exposées aux inondations
- ✓ 120 communes disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde, définissant les moyens techniques et humains à mettre en œuvre en cas d'évènement majeur

### Réduire la vulnérabilité, un enjeu important

Les aménagements réalisés depuis 2001 ont permis de réduire les conséquences des inondations. Néanmoins, la diminution des hauteurs d'eau et de la durée de submersion n'empêchent pas certains secteurs à enjeux d'être toujours inondés sur un événement d'occurrence centennale.

Face à ce constat et pour compléter les actions de réduction de l'aléa, il est envisagé de réduire la vulnérabilité des enjeux situés en zones inondables.

Les objectifs sont prioritairement de garantir la mise en sécurité des personnes, de réduire les dommages aux infrastructures et équipements et enfin de raccourcir le délai de retour à la normale.

Différents moyens de réduire la vulnérabilité permettent de protéger les habitations, les activités économiques (industrielles, agricoles...) ou encore les équipements publics. Il peut s'agir de protections ou de dispositifs individuels de mise hors d'eau des biens situés en zone inondable (batardeaux, clapets anti-retour sur réseaux d'eaux usées, rehaussement de la chaudière et des installations électriques...).

L'AMEVA engagera ce type de démarche en 2014, en particulier sur les deux Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) retenus que sont les unités urbaines d'Amiens et d'Abbeville.

# La restauration des cours d'eau du bassin versant de la Somme

## Des programmes de restauration et d'aménagement ambitieux

Initiés en 2009, 23 programmes de restauration et d'aménagement sont aujourd'hui en cours de réalisation. Portés localement par des collectivités territoriales ou des associations syndicales de propriétaires riverains, ces programmes représentent un investissement de 7 millions d'euros.

Bénéficiant de financements publics dans le cadre du dispositif « Plan Somme » (cofinancement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil régional de Picardie et les Conseils généraux de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise), les travaux engagés contribuent à la réduction du risque inondation et à la restauration de l'hydro-morphologie des cours d'eau.

Un large panel d'actions est ainsi mis en œuvre : renaturation du lit mineur, reboisement des rives, renforcement de berges, arasement d'ouvrage, entretien et restauration de frayères,...



Travaux de restauration de berge en génie végétal sur la Noye

## Rétablir la continuité écologique : un enjeu d'importance sur le bassin

Opération de démantèlement d'un ouvrage à Guizancourt sur les Évoissons



① Vannage avant intervention

② Vannage supprimé

Avec une densité moyenne d'un ouvrage infranchissable tous les deux kilomètres de rivière, la restauration de la continuité écologique constitue un enjeu majeur sur le réseau hydrographique du bassin de la Somme.

Pris en compte dans les plans de gestion réalisés par l'AMEVA, ces obstacles font l'objet de diagnostics détaillés et de propositions d'actions établies en fonction des usages et contextes locaux : arasement, ouverture de vannes, mise en place de bras de contournement, aménagement de pré-barrages...

A ce jour, le démantèlement ou l'aménagement de 72 ouvrages sont programmés et suivis par les services techniques de l'AMEVA.



③ Terrassement des rives en pente douce

④ Section d'écoulement restaurée

Cependant ce type d'opération reste dans bien des cas difficile à mettre en œuvre et se heurte à de nombreuses contraintes (contraintes techniques et modes opératoires complexes, absence de maîtrise d'ouvrage, conséquences sur les droits d'eau, montants de travaux très onéreux...).

Suite à l'arrêté de classement du 20 décembre 2012 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement et pour avancer sur cette problématique, l'AMEVA propose de porter une étude opérationnelle sur certains ouvrages clefs du bassin.

Cette démarche intéressera plus particulièrement une dizaine d'installations implantées sur le cours de la Nièvre, de l'Airaines et la haute vallée de la Selle (classés en liste 2 avec l'obligation pour les propriétaires d'ouvrage de rétablir la continuité hydro-écologique dans un délai de 5 ans).

## L'évaluation des travaux : le "Piscipôle"

Afin d'évaluer la pertinence et l'effet des actions entreprises en matière de gestion de cours d'eau, l'AMEVA a développé un partenariat privilégié avec la Fédération de Pêche de la Somme sous la forme du « Piscipôle ».



Ce dispositif a notamment pour objectif de mesurer l'impact des programmes de travaux sur les populations piscicoles de nos rivières.

Depuis 2010, plus de 40 pêches à l'électricité ont été ainsi menées sur l'ensemble du bassin. Réalisés avant et après les opérations de restauration, ces inventaires constituent une base de données indispensable pour l'évaluation des travaux.



Ce constat est d'autant plus vrai aujourd'hui que la réglementation dans ce domaine s'est considérablement complexifiée ces dernières années et engendre des procédures de plus en plus lourdes et coûteuses (autorisation Loi sur l'Eau, demande de Déclaration d'Intérêt Général, étude d'incidence Natura 2000, enquête publique...).

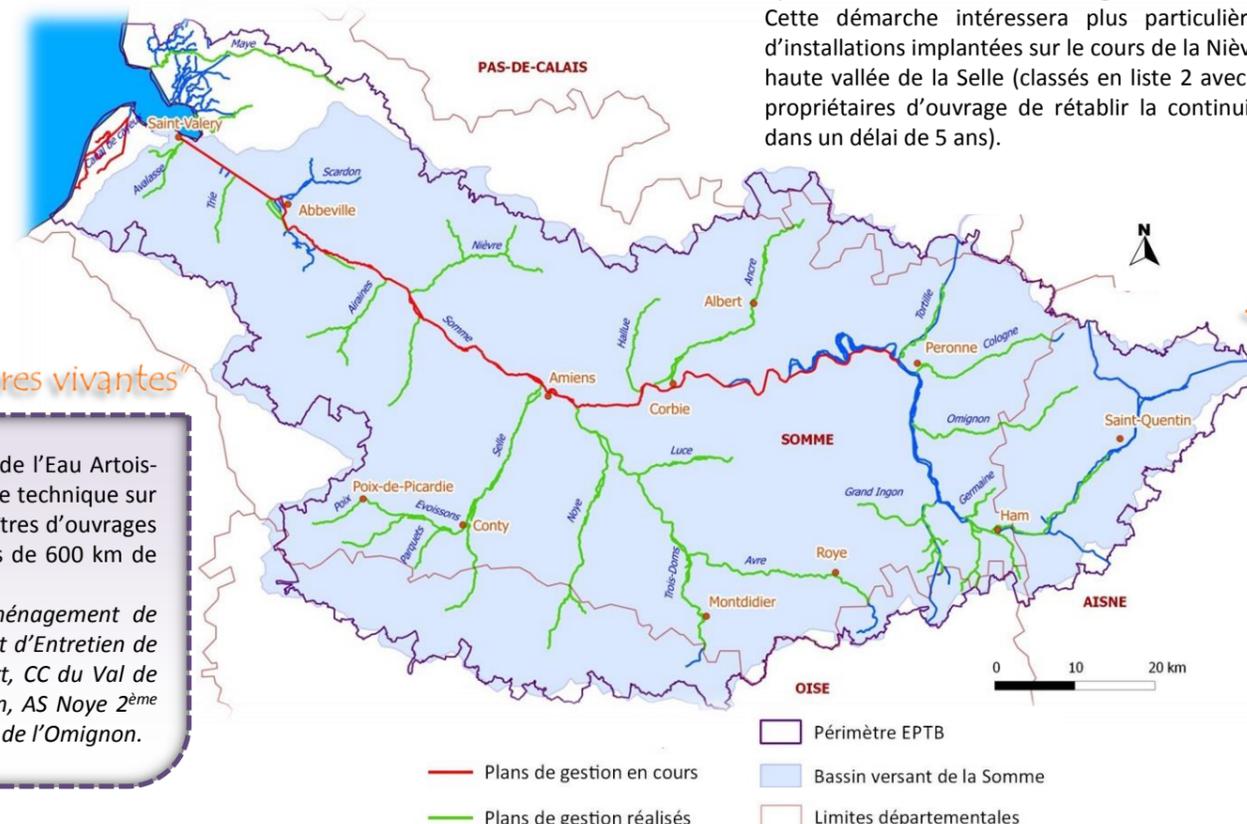
Pour répondre à ces besoins, l'AMEVA a développé depuis 2006, un dispositif d'accompagnement pour tous les maîtres d'ouvrage désireux d'améliorer l'état de leurs cours d'eau.

L'accompagnement se poursuit en phase opérationnelle avec un appui technique auprès des maîtres d'ouvrage : suivi des procédures d'enquête publique, rédaction des dossiers de consultation des entreprises, analyse des offres, montage des demandes de subvention, conventionnement avec les riverains, planification, suivi et réception des travaux...



Ces missions complémentaires occupent actuellement 6 agents à temps plein et bénéficient du soutien financier de multiples partenaires : Agence de l'Eau Artois-Picardie, Région Picardie, Départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, collectivités et gestionnaires du bassin.

Reconnues par tous, ces compétences font aujourd'hui de l'AMEVA, un acteur majeur dans le domaine de la restauration et de l'aménagement des cours d'eau du bassin de la Somme.



L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau fixée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le SDAGE Artois-Picardie implique nécessairement la bonne santé de nos cours d'eau. Majoritairement en propriété privée, la mise en œuvre de programmes de restauration sur ces derniers constitue souvent une tâche de longue haleine et délicate.

Ce type d'actions fait en effet appel à des moyens et des savoir-faire bien particuliers, dont la plupart des maîtres d'ouvrage du bassin ne peuvent disposer de manière isolée.

## L'AMEVA aux côtés des gestionnaires de rivières

Avec son service d'études en régie et sa mission d'assistance technique, le Syndicat Mixte AMEVA assiste ses membres qui en font la demande, dans toutes les phases de mise en place d'un plan de gestion rivières.

Il réalise ainsi les études préalables, éléments aujourd'hui incontournables pour bénéficier de financements publics et répondre aux exigences de la Loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement : diagnostic initial, élaboration des programmes de travaux, rédaction des dossiers réglementaires associés...



Visite de chantier



Relevés topographiques

## Un dispositif efficace

À ce jour, 28 maîtres d'ouvrage se sont engagés dans une démarche « plan de gestion ». Couvrant près de 900 km de cours d'eau, la quasi-intégralité du réseau hydrographique du bassin bénéficie désormais de cet outil.

90 % de ces programmes sont entrés dans leur phase opérationnelle (travaux ou instruction réglementaire) et sont, pour une grande majorité d'entre eux, suivis dans le cadre de la mission d'assistance technique de l'AMEVA.

## La mission d'assistance technique "Somme, rivières vivantes"

Le Syndicat Mixte AMEVA propose, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil général de la Somme, une mission d'assistance technique sur les affluents de la Somme : « Somme, rivières vivantes ». Vingt maîtres d'ouvrages ont adhéré à cette mission, représentant un linéaire total de près de 600 km de cours d'eau :

SI de la Vallée de l'Airaines, SI de la Vallée de l'Avre, SI d'Aménagement de l'Omignon, SI de la Nièvre, SIRE de la Tortille, SI d'Aménagement et d'Entretien de la Noye, SI de la Vallée de la Luce, SIAEEV, SVA, CC du Vimeu Vert, CC du Val de Nièvre, CS Ancre 1, CS Ancre 2, AS de la Selle, AS Noye 1<sup>ère</sup> section, AS Noye 2<sup>ème</sup> section, AS de l'Hallue, AS de la Cologne, AS des Rivières d'Ingon, AS de l'Omignon.

- SOMME
- Abbeville
- Amiens
- Belloy-sur-Somme
- Bergicourt
- Blaches
- Blangy-sous-Poix
- Blangy-Tronville
- Bourdon
- Boves
- Bray-les-Mareuil
- Bray-sur-Somme
- Breilly
- Brie
- Camon
- Cappy
- Cerisy
- Chipilly
- Cizancourt
- Cléry-sur-Somme
- Condé-Folie
- Corbie
- Cottenchy
- Crouy-Saint-Pierre
- Curly
- Daours
- Doingt
- Eaucourt-sur-Somme
- Eclusier-Vaux
- Ennemain
- Epagne Epagnette
- Epanancourt
- Equennes-Eramecourt
- Eterpigny
- Etinehem
- Falvy
- Famechon
- Feuillères
- Fontaine-sur-Somme
- Fouencamps
- Frémontiers
- Frise
- Glisy
- Guizancourt
- Hailles
- Hamelet
- Hangest-sur-Somme
- Hem-Monacu
- La Chaussée-Tirancourt
- Lahaye-Saint-Romain
- La Neuville les Bray
- La Neuville Sire Bernard
- Le Hamel
- Long
- Longré-les-Corps-Saint
- Longueau
- Mareuil-Caubert
- Méreaucourt
- Méricourt-sur-Somme
- Mesnil-Bruntel
- Morcourt
- Moreuil
- Pargny
- Péronne
- Picquigny
- Pont-Rémy
- Proyart
- Rivery
- Sailly-Laurette
- Sailly-Le-Sec
- Saint-Christ-Briost
- Saint-Vaast-en-Chaussée
- Suzanne
- Thézy-Glimont
- Vaire-sous-Corbie
- Vaux-sur-Somme
- Vecquemont
- Velennes
- Villers-Carbonnel
- Yonval
- Yzeux
- OISE
- Catheux
- Cempuis
- Choqueuse-les-Bénards
- Conteville
- Daméraucourt
- Doméliers
- Elencourt
- Fontaine-Bonneleau
- Le Hamel
- Le Mesnil-Conteville
- Sommereux

# Natura 2000 Un dispositif au service de la biodiversité



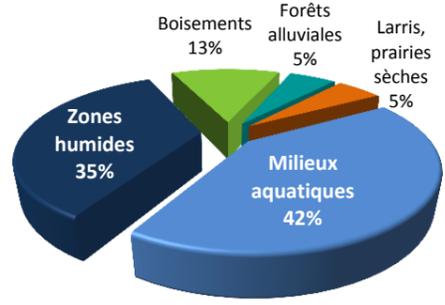
Natura 2000 est un réseau de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Ce réseau découle de l'application de deux grandes directives européennes visant à enrayer la perte de biodiversité observée à l'échelle mondiale.

Les sites répondant à la Directive « Oiseaux » correspondent aux Zones de Protection Spéciale ou ZPS et visent à protéger les oiseaux sauvages d'intérêt communautaire en maintenant les milieux nécessaires à leur survie. Les sites répondant à la Directive « Habitats, Faune, Flore » correspondent aux Zones Spéciales de Conservation ou ZSC et visent à protéger les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

## Les sites Natura 2000 portés par l'AMEVA

Depuis 2009, le Syndicat Mixte AMEVA est porteur de la démarche Natura 2000 sur quatre sites situés dans la vallée de la Somme et un site dans la vallée de la Selle. Ces sites présentent un intérêt écologique majeur et des enjeux forts en termes de préservation et de restauration des zones humides et des milieux aquatiques qui couvrent plus de 80% de leur surface. Dans une logique de cohérence, le Syndicat Mixte AMEVA accompagne les Comités de Pilotage des sites dans l'élaboration et l'animation des Documents d'Objectifs ou DOCOB.

En mars 2012, l'AMEVA a également été élu opérateur du site Natura 2000 « *Tourbières et marais de l'Avre* » pour lequel l'animation est menée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.



Occupation des sols sur les 6 sites  
L'ensemble des sites Natura 2000 portés par l'AMEVA représente 9 076 hectares cumulés.

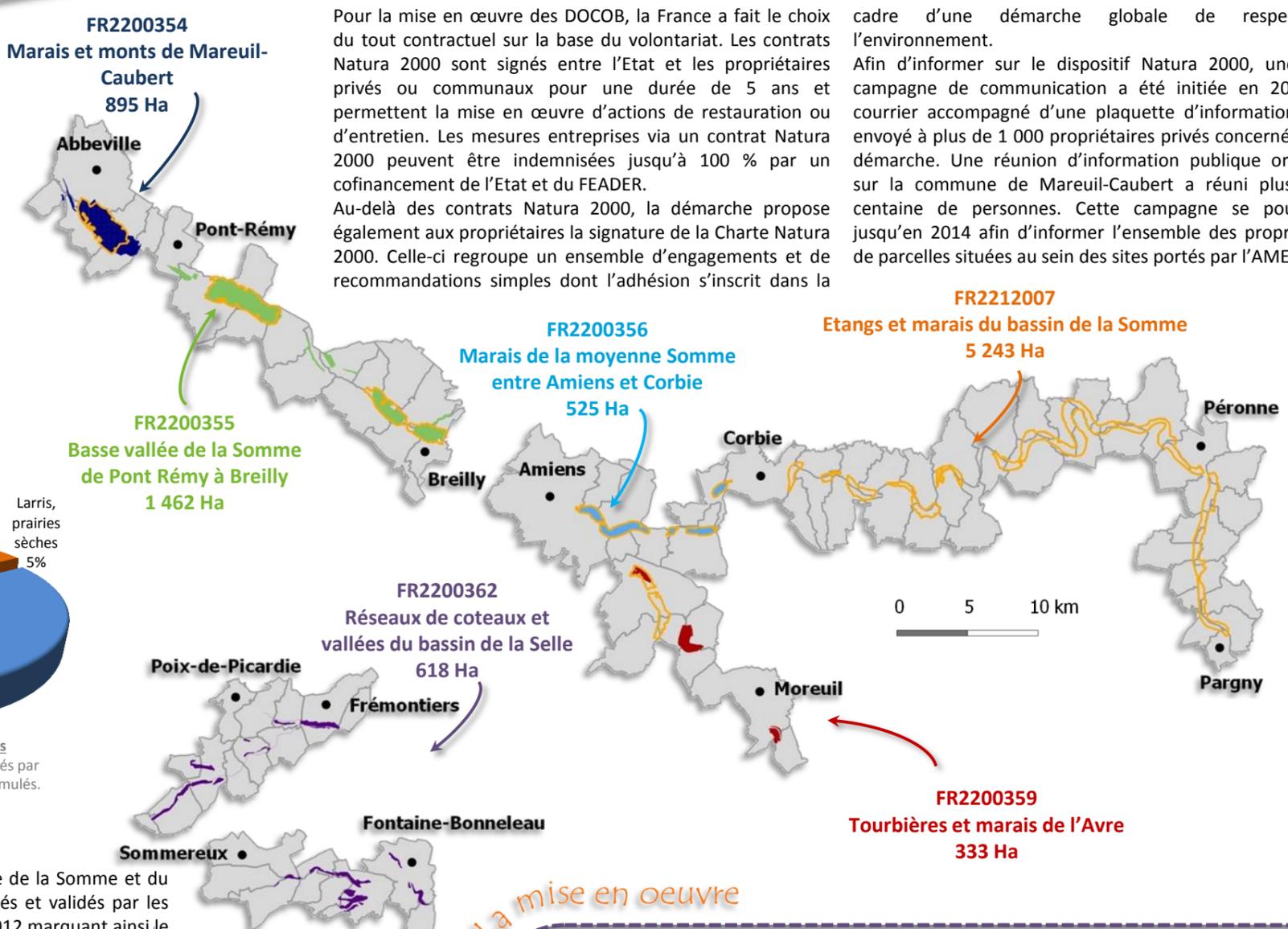
## Les outils de gestion : les contrats et la charte Natura 2000

Pour la mise en œuvre des DOCOB, la France a fait le choix du tout contractuel sur la base du volontariat. Les contrats Natura 2000 sont signés entre l'Etat et les propriétaires privés ou communaux pour une durée de 5 ans et permettent la mise en œuvre d'actions de restauration ou d'entretien. Les mesures entreprises via un contrat Natura 2000 peuvent être indemnisées jusqu'à 100 % par un cofinancement de l'Etat et du FEADER.

Au-delà des contrats Natura 2000, la démarche propose également aux propriétaires la signature de la Charte Natura 2000. Celle-ci regroupe un ensemble d'engagements et de recommandations simples dont l'adhésion s'inscrit dans la

cadre d'une démarche globale de respect de l'environnement.

Afin d'informer sur le dispositif Natura 2000, une vaste campagne de communication a été initiée en 2013. Un courrier accompagné d'une plaquette d'information a été envoyé à plus de 1 000 propriétaires privés concernés par la démarche. Une réunion d'information publique organisée sur la commune de Mareuil-Caubert a réuni plus d'une centaine de personnes. Cette campagne se poursuivra jusqu'en 2014 afin d'informer l'ensemble des propriétaires de parcelles situées au sein des sites portés par l'AMEVA.

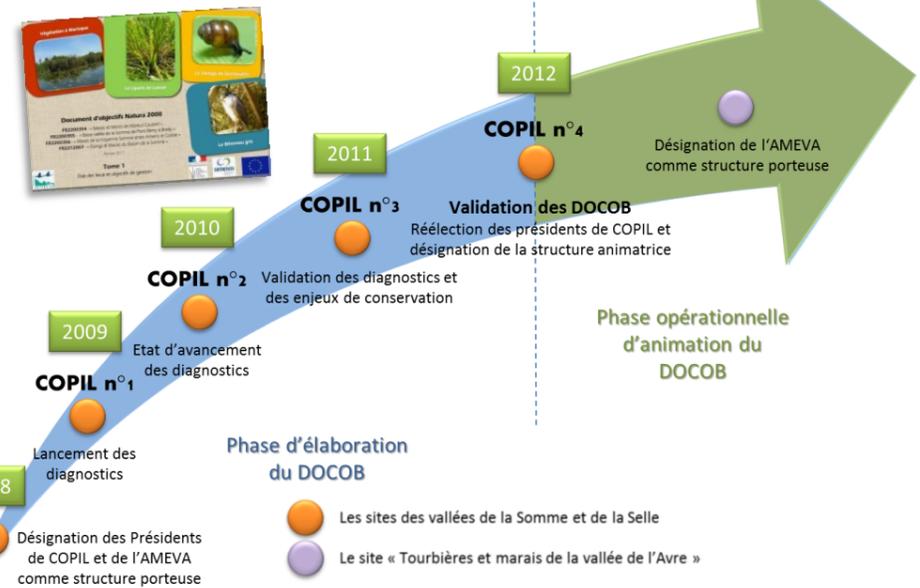


## Le Document d'Objectifs : de l'élaboration vers l'animation

Les DOCOB, véritables outils de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000, sont élaborés avec tous les partenaires locaux concernés : élus, représentants des usagers, gestionnaires des espaces, associations locales... réunis au sein d'un comité de pilotage ou COPIL, dans le cadre d'une large concertation. Depuis février 2012, M. Daniel Carpentier préside les COPIL des ZSC situées entre Abbeville et Breilly ainsi que la ZPS couvrant une large partie de la vallée d'Abbeville à Pargny. M. Laurent Cuvilliers préside le COPIL de la ZSC située entre Amiens et Corbie et celui du site de la vallée de l'Avre. Quant au Comité de Pilotage du site du bassin de la Selle, il est présidé par M. Guy Lacherez.

Les Documents d'Objectifs se composent des diagnostics écologique et socio-économique établissant l'état des lieux des sites, une analyse et une hiérarchisation des enjeux ainsi qu'une stratégie de gestion.

Les DOCOB des sites de la vallée de la Somme et du bassin de la Selle ont été achevés et validés par les membres des COPIL en février 2012 marquant ainsi le début de la phase d'animation des sites.



### La mise en oeuvre

**Un contrat sur devis**  
**Localisation :** Thézy-Glimont  
**Contractant :** la commune  
**Type de milieux :** marais, îlot tourbeux  
**Actions :** débroussaillage et désenvasement  
**Coût :** 68 900 €

**Un contrat en régie**  
**Localisation :** Daméraucourt  
**Contractant :** propriétaire privé  
**Type de milieux :** larris  
**Actions :** réouverture par déboisement et débroussaillage  
**Coût :** 3 500 €

**Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t) enjeu Natura 2000**  
 L'AMEVA est opérateur MAE-t sur le site du bassin de la Selle. Ces mesures sont contractées avec les agriculteurs du site Natura 2000. En 2012, 6 agriculteurs ont opté pour des MAE-t sur une surface totale de 33 hectares et 1 900 mètres linéaires de haies.

**La Charte**  
**Signataire :** commune de Pont-Rémy  
**Type de milieux :** prairies et mégaphorbiaies sur 15 Ha  
**Quelques engagements :** préserver les milieux, ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes, ne pas modifier le régime hydraulique...



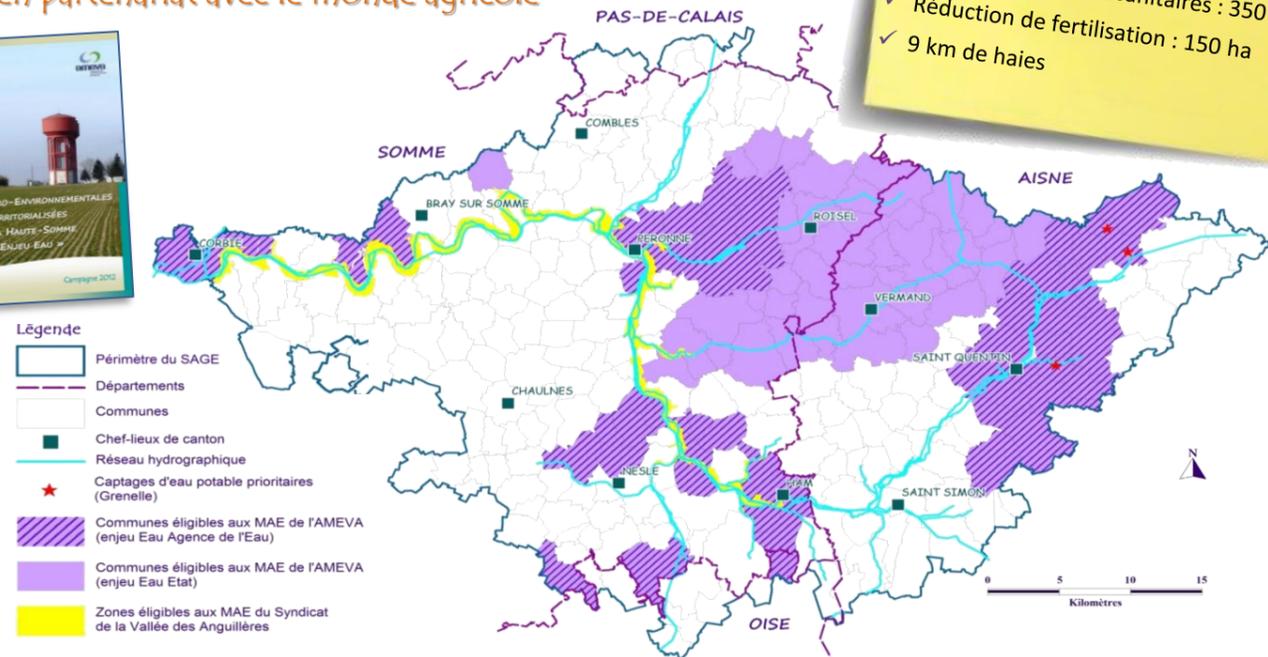
# Gestion de la ressource et préservation de la qualité de l'eau

## Préserver la qualité de l'eau : des actions mises en œuvre sur le territoire de la Haute Somme...

... en partenariat avec le monde agricole

**Les MAE-t en quelques chiffres**

- ✓ 23 exploitants engagés en 3 ans
- ✓ Montant total : 360 000 € pour 5 ans
- ✓ Réduction de phytosanitaires : 350 ha
- ✓ Réduction de fertilisation : 150 ha
- ✓ 9 km de haies



La qualité de l'eau de la nappe souterraine et des rivières étant impactée par les pesticides et les nitrates sur la Haute Somme, l'AMEVA, par le biais du SAGE, est opérateur pour la mise en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t) depuis 2011.

Ainsi, les agriculteurs des 91 communes présentant un enjeu quant à la ressource en eau, peuvent s'engager dans une MAE-t (carte ci-dessus).

Afin d'expliquer aux exploitants les objectifs des MAE-t, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, 8 réunions d'informations ont

## ... en partenariat avec les collectivités

Dans le cadre de la charte régionale d'entretien des espaces publics, 4 communes pilotes du territoire du SAGE Haute Somme se sont engagées à réduire l'utilisation de pesticides en réalisant leur plan de désherbage : Fresnoy-le-Grand, Vermand, Etreillers et Roisel. Ainsi, elles bénéficient de subventions pour réaliser leur plan de désherbage et acheter du matériel alternatif au désherbage chimique. D'après les communes, l'objectif « zéro phyto » n'est envisageable que sur le moyen terme. En effet, dans un 1<sup>er</sup> temps, il faut sensibiliser la population sur le fait que des espaces publics

ont été organisées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Aisne et l'association Agriculture Biologique en Picardie. Depuis 2011, 150 agriculteurs y ont participé.

Les mesures proposées, en contrepartie d'aides financières, concernent la réduction des produits phytosanitaires, la limitation de la fertilisation ou encore la préservation d'éléments fixes du paysage (haies, bandes enherbées, etc.).

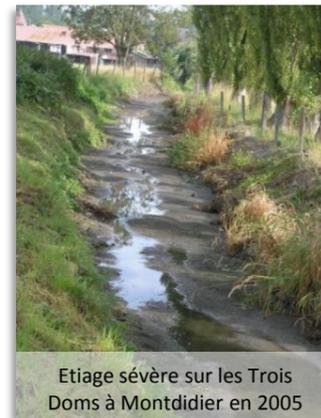
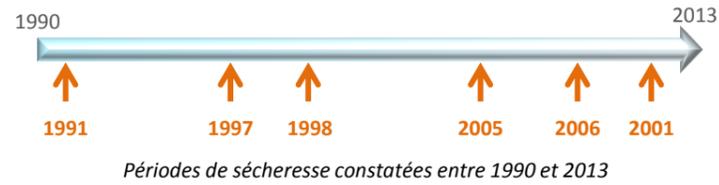
Compte tenu du lancement du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et de la dynamique quant aux MAE-t, l'AMEVA souhaiterait élargir le périmètre des communes éligibles à l'aval du bassin.

peuvent être entretenus de manière plus naturelle et que la biodiversité peut y trouver sa place. La sensibilisation doit également être élargie aux jardiniers amateurs qui ont souvent recours aux traitements chimiques. Les 4 communes pilotes de ce projet ayant aujourd'hui mis en œuvre leur plan de désherbage, l'AMEVA souhaiterait s'appuyer sur leur expérience pour accompagner d'autres communes dans la réduction de l'utilisation de pesticides.



## Mieux prévenir et anticiper les étiages sur le bassin

Bien que les inondations de 2001 restent dans toutes les mémoires, le bassin de la Somme a également connu plusieurs périodes de sécheresse dont la fréquence et la sévérité semblent s'accroître ces vingt dernières années (1991, 1997, 1998, 2005, 2006 et 2001).



Basée sur l'utilisation du modèle MARTHE élaboré par le Bureau de Recherches Géologiques et Mer, la démarche vise à une meilleure compréhension des interactions entre la nappe de la craie et les débits des cours d'eau. Elle doit également permettre de déterminer, pour chaque sous bassin, les volumes d'eau disponibles en fonction des conditions climatiques tout en préservant les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Cette approche concerne 7 « unités de gestion » cohérentes réparties sur le bassin versant de la Somme étendu à celui de la Maye et du Dien.

La définition des seuils de débits garantissant un équilibre écologique satisfaisant sur les cours d'eau, fait l'objet d'une étude spécifique portée par le Syndicat Mixte AMEVA.

En étroite relation avec le réseau hydrographique, les bas niveaux piézométriques constatés engendrent localement des étiages sévères sur certains cours d'eau. Les conséquences sont importantes pour les écosystèmes aquatiques (mortalités piscicoles anormales, dégradation irréversible de zones humides,...), mais également pour la qualité de l'eau (effet de dilution limité) ou encore la pérennité de certains usages (difficulté d'alimentation du canal de la Somme entre Péronne et Corbie par exemple,...).

Face à ce constat, le Syndicat Mixte AMEVA en partenariat avec la DREAL Picardie et le BRGM, a lancé en 2012 un vaste chantier sur cette thématique.



Ces seuils traduits sous la forme de Débits d'Objectif Biologique (DOB) seront repris par le BRGM afin de déterminer les volumes potentiellement prélevables en fonction des conditions hydrologiques et climatiques.

Dans un second temps et à la demande de la Chambre d'agriculture de la Somme, l'AMEVA évaluera l'effet et la faisabilité de mesures de gestion pouvant être mises en œuvre en matière de soutien d'étiage : stockage puis restitution de débits par le biais des ouvrages existants ou d'aménagements temporaires.

A l'image du réseau « vigicrue » pour les phénomènes d'inondation, l'outil développé permettra à terme de mieux prévenir et anticiper les situations de crise en matière de sécheresse.

## L'assainissement et l'eau potable : de nouvelles compétences pour l'EPTB AMEVA

Dès 2014, l'AMEVA proposera aux collectivités du département de la Somme, en lien avec le Conseil général, des missions d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Cette décision fait suite aux conclusions d'une étude conduite par le Conseil général de la Somme faisant état :

- du réel besoin d'accompagnement des collectivités sur le plan technique, administratif et juridique suite au retrait de l'ingénierie publique dans ces domaines ;
- du mode de gouvernance approprié proposé par l'AMEVA, Syndicat Mixte ouvert « à la carte » ;

- de l'approche globale et intégrée de la gestion de l'eau sur le territoire.

Ainsi, le Conseil général de la Somme délèguera au Syndicat Mixte les missions d'assistance technique (SATESE, SATEP, SATANC) dont il a la charge au titre de l'article L.3232-1 du CGCT.

SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration  
 SATEP : Service d'Assistance Technique Eau Potable  
 SATANC : Service d'Assistance Technique Assainissement Non Collectif



# Les partenariats

# L'AMEVA dans les médias



## Le Plan Somme, une démarche partenariale et concertée

Signé en avril 2009, le Programme d'actions Plan Somme, d'un montant de 30 millions d'euros, s'articule autour de deux axes, l'un consacré à la gestion des risques d'inondation, l'autre à la restauration et à l'entretien des milieux aquatiques.



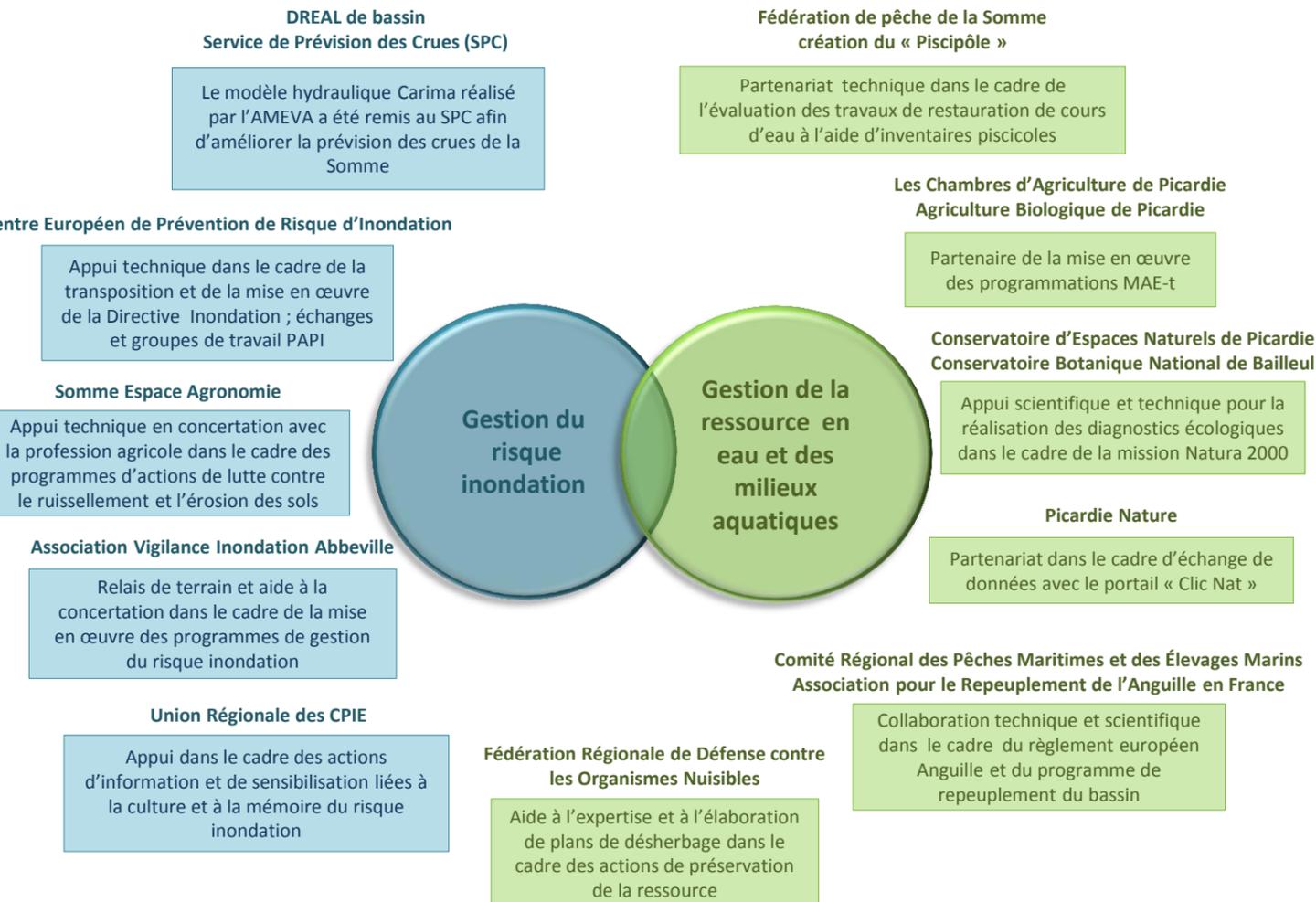
L'animation technique de ce programme est assurée par l'AMEVA et sa mise en œuvre s'appuie sur un comité de pilotage composé du Préfet de Région, du Président du Conseil régional, du Président du Conseil général, du Secrétaire Général

des Affaires Régionales, du Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, du Président de l'AMEVA, du Président de l'institution Authie Somme et du Président du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du Marquenterre, tous signataires de la convention Plan Somme.

Ce programme, qui arrive à terme fin 2013, a permis la mise en œuvre d'une centaine d'opérations (études, travaux, animation), portées par différentes maîtrises d'ouvrages sur le bassin (Conseil général de la Somme, Communauté de communes et d'Agglomération, Associations syndicales, Syndicat Mixte AMEVA, Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du Marquenterre, Institution interdépartementale Authie Somme).

## Les actions portées par l'AMEVA s'appuient sur de nombreux partenariats

Qu'il s'agisse des actions relevant de la gestion du risque inondation ou de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'AMEVA a développé des partenariats techniques et scientifiques auprès de nombreuses structures.



Ces actions sont entreprises grâce au soutien technique et financier de :



## Presse écrite

- « L'AMEVA renforce ses missions » – Vivre en Somme n°76 – avril 2013
- « La Noye va enfin retrouver un écosystème restauré » – Le Courrier Picard – 6 décembre 2012
- « Les Evoissons, en bon état écologique » – Le Courrier Picard – 15 novembre 2012
- « La culture du risque pour faire barrage aux inondations » - La Gazette – 28 mai 2012
- « L'AMEVA est sur la brèche » – Le Courrier Picard – 28 janvier 2012
- « Le risque zéro n'existe pas » – Le Courrier Picard – 23 novembre 2011
- « Les travaux de lutte contre les inondations vont continuer » - Le Courrier Picard – 1 novembre 2011
- « De l'électricité dans l'eau pour compter les poissons » – Le Courrier Picard – 26 juin 2011
- « Ces rivières qui s'en sortent bien » – Le Courrier Picard – 1 juin 2011
- « Cahier spécial : il y a dix ans la Somme sous les eaux » - Le Courrier Picard – 12 avril 2011
- « Le ru de Tailly en travaux » – Le Courrier Picard – 17 février 2011
- « Tous unis au chevet de l'eau » – Le Courrier Picard - 21 Janvier 2011
- « Inondations : les rus recalibrés » – Le Courrier Picard – 2 novembre 2010
- « La Cologne s'offre une beauté » – Le Courrier Picard – 16 septembre 2010
- « Le bassin versant de la Somme sous protection » - Echanger n°26 – mai 2010
- « Natura 2000 dévoile ses richesses » – Le Courrier Picard – 16 mars 2010
- « Un peu de liquide au bassin » – Le Courrier Picard – 28 mai 2009
- « Les inondations dans le collimateur » – Le Courrier Picard – 26 octobre 2008
- « Le Somme contournera Abbeville » – Le Courrier Picard – 31 mai 2008
- « Un plan contre les inondations » – Le Courrier Picard – 14 novembre 2007
- « Une SAGE gestion de l'eau » – Le Courrier Picard – 2 Juillet 2007
- ...

## Reportages

- « Inondations de la Somme, 10 ans déjà » – France bleu Picardie – 14 avril 2011
- « Inondations dans la Somme, 10 ans après » – TF1 – 22 mars 2011
- « Rendre une rivière vivante. Protégeons notre patrimoine aquatique » WebTv des Picards – Conseil régional de Picardie
- ...



**De l'électricité dans l'eau pour compter les poissons**  
Mardi, la fédération de la pêche de la Somme a procédé à une pêche électrique dans la Cologne. Une pêche fiable. Objectif : recenser les poissons et les espèces.

**Une SAGE gestion de l'eau**  
Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Haute-Somme est en cours d'élaboration. À terme, il devra établir des actions visant à protéger les rivières.

**SPÉCIAL**  
Il y a dix ans la Somme sous les eaux



Rendez-vous sur  
[www.ameva.org](http://www.ameva.org)

Nous contacter

32, route d'Amiens  
80 480 Dury

☎ 03.22.33.09.97

✉ 03.22.90.91.80

[ameva.somme@wanadoo.fr](mailto:ameva.somme@wanadoo.fr)